

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

5 - 1 OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ÈRE} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°5 du 16 février 2024,

Compte tenu de la décision du conseil municipal lors de la fixation des taux d'avancement de grade 2024 qui a décidé de fixer les taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Considérant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451, 6453,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 23/11/2023,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet (35/35^{èmes}) pour occuper les fonctions de secrétariat de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) à temps complet (35/35^{èmes}) pour occuper les fonctions de secrétariat de mairie, à compter du 16/02/2024.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 16/02/2024,

Filière : administrative

Cadre d'emplois : Adjoint administratif

Catégorie hiérarchique : C

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe :

- ancien effectif 0 (zéro)

- nouvel effectif 1 (un)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451, 6453,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Le Maire,

Samuel SOULIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "S. Soulier", written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.